

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 17 Août 2020 de 13 heures 30 à 17 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

LUNDI 17 AOÛT 2020

Pas de visites

JEUDI 20 AOÛT 2020

PAS DE VISITES

RENDEZ DI 21 AOÛT 2020

PAS DE VISITES

LUNDI 24 AOÛT 2020

R-01 1^{re} DA FONSECA Antonio
Parcelle D 270 - SF PONS
ECRIT sous LA DICTÉE.

- 1/ Y-a-t-il possibilité de construire sur ce terrain ? maison individuelle
- 2/ Y-a-t-il possibilité de cultiver des plantes médicinales ?
- 3/ Peut-on couper les chênes qui se trouvent sur le terrain ?

R-02

1^{re} Laché Michael, le 24/08/20 Non Protéger est de centrer une maison de plain pied entre 60 - 100 m² au sol, 5'au nord bassin de jardin un étude du sol Pour garantir une fosse septique Parce, protéger, il faudra que je creve un accès carrossable pour accéder au terrain, il ya l'eau et l'edf au bord du

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

E

Terrain sur la Ronde (D2) Rte de Cunregaud
J'aimerais mettre un abri bois (démontable)
spécialement pour les débarquages.
L'accès sera en terre avec 2 bornes en
bois, il devra également être habilité
au bout de 6 km.

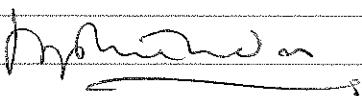
 - M. Loche

R.03

TUDOR Sophie - ÉCRIT SUR LA DICTÉE
B 299.

Pas de projet arrêté -
Demande d'autorisation pour création d'un
petit logisement avec un partenariat
communal.

Overte à toute suggestion pour tout projet
en partenariat avec la commune.



(Tudor Sophie)

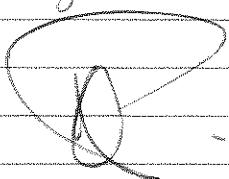
R.04

PHILIP Pierre & Marie 1850 Route de Crans Couture

Projet de construction de 3 chalets d'hébergement
touristique sur le site de la ferme familiale.

Donnée de 6 pages remis à M. CAMPAÑA ce jour.





le 26/08/2020

R.05

VASSEUR Stéphanie 383 Route de Cunregaud
06620 GRÉOLIÈRES

PROJET DE VENTE de la parcelle 353 en terrain constructible.
À Savoir Eau + électricité sur le terrain - Bassin de Réception à effectuer
Accès par 2 entrées. Plaçons sur le terrain déjà existant et Recomment
construire. Plusieurs raisons suivant



R 05

Possibilité de Diviser le Terrain en parcelles constructibles.

Possibilité d'avoir un projet en partenariat avec la Mairie.
Pour m'en séparer.

Possibilité d'un Abri pour véhicules en Bois sans l'imperméabilisation des écoulements de pluie sur la parcelle 348 pour la Batisse 346 de 80 m² (locataires + propriétaires)

Projet de construction de 2 chalets en Bois avec Bassin de retenion d'eau sur la parcelle 355. Hébergement touristique.

Projet de construction d'un chalet en Bois sur la parcelle 356 sans l'imperméabilisation d'eau de pluie.

STOCKAGE par Société PUB 2020. Siège Sociale sur place -
Projet d'une Station d'épuration en vue des constructions déjà existantes et peut-être à renier si quelconque acceptation

J. S. S.

R 06

que GRIÉ Comme → Je demande la constructibilité de ma parcelle F514 située au Prins.

J'ai déjà eu des CV positifs avec possibilité de diviser et construire une dalle existe au milieu de parcelle - J'envirai à la main les plans en ma possession et tout document.

Le Terrain se situe dans un "hameau", où le braisement d'eau est à moins de 50m et où j'ai fait installer l'EDF en bordure de terrain.

A défaut l'installation d'un chalet en bois sur la dalle en béton existante.

J.S.S.

JEUDI 27 AOÛT 2020

PAS DE VISITES

VENDREDI 28 AOÛT 2020

PAS DE VISITES

LUNDI 31 AOÛT 2020

PAS DE VISITES

Jeudi 3 septembre 2020

PAS de visites

Vendredi 4 Septembre 2020

PAS de visites

Lundi 7 Septembre 2020

PAS de visites

BARAËN Pierre

jeudi 10 09 20 44 église de Notre Dame
06 620 Gréolières

R 07 des parcelles 6 395, 6 394 6 1002 en
partie sont très boisées.

Un dénombré de nombreux magnifiques
chênes plusieurs fois Centenaires qui
sont une richesse inestimable.

Le tronc de certains d'entre eux
mesure de 2, 3 mètres à 3, 5 mètres
de circonférence.

Ces espaces possèdent toutes les
caractéristiques pour être représentés
sur le plan des PLU. Comme
les faces bordées classés parmi les sentiers,

Il en est de même pour le bois

du Colletier qui en est leur
prolongement 6 400, 401, 402, 403 ...
Il est fort regrettable que ces espaces
bordés classés ne figurent pas sur le
plan des PLU actuel ou cours d'électrode.
Un plan dressé dans le cadre d'un PLU

precedent la date du 26.07.2004
Il avait repris toutes les informations
la maine en possession face au
un exemplaire de ce plan.

Pierre Briffet

Vendredi 11 Septembre 2020

R-08

Richard Botella SCI-VALBO - Ex Gérant
concernant Section C numero 21 (32974ca)
lot 121, 2^{eme} tranche

Je souhaite que l'ensemble de ces lots
soit tout Commerce et Habitations
Spatifs et culturels.

en contre partie je m'oppose à l'exposition
en plein air, du dépôt de déchets administratifs
et autres (ordures) -> Des déchets qui envahissent
le Centre Commercial du Dauphin existant
menaçant des badauds, les enfants, qui
ceux-ci affrent

je veux à plusieurs reprises intervenir
afin d'éviter des accidents (enfants sur
les Avions décalés, les voitures, les cockpits
etc)

je souligne que le Terrain appartient
à la mairie jouxtant le lot n°1 du
Bâtiment (pas copropriété de ~~le~~ Centre Commercial)
et qu'un parking municipal
soit également défiguré pour ces déchets
l'au delà de ces dégradations de ces
mises en HR + Hwy VAL Port devant
dans le local Commercial N°1 du Bâtiment
N°1 (Bâtiment hôtelier) (local à vocation
uniqueusement Commercial modifiée et loft).

Parcelle C-239 (SCI 15.77)
que ce lot soit (re)constructible
sans couvertures - Habitation à Sportif - constructible

R-OB

SENNAH NAJI

je me suis présenté le 11/9/2020
pour le RDV avec Mme le commissaire pour
demander de garder mes parcelles 277-270-
260-267 en zone constructible. Vu qu'elles
profitent du cas de 0,50% et qu'elles sont
classé en zone non constructible.

Un courrier déjà adressé à l'ouest le
Prise de Preslière dont une copie en
Mme le commissaire

Merci de traiter cette demande en prenant
compte de ma situation

SENNAH

R-OB

Hélène FORNASIER - JR FOSSAT
Le 11.09.2020

Nous nous sommes présentés le 11.09.2020
car nous souhaitions acquérir les parcelles
n°552 et 553 (propriété de M. Blacas).

A ce jour, nous ne savons pas si le
terrain est constructible. (Il l'était il
y a quelques années).

Ayant un grand intérêt pour ce terrain
nous souhaiterions savoir s'il serait
possible d'acheter ce terrain.

D'avance merci,

Hélène FORNASIER

(B)

R - 11

ALLA Nathalie

Parcelle H 337

Projet de Cotisant Solidarité

Cueillir et transformer de plantes sauvages
Bassin d'un local type chalet-bois sur
notre parcelle (agricole)

Chalet de 25 m² qui permettra

- séchage des plantes
- stockage des plantes
- distillation avec un alambic de sol
- lieu de formation pour des groupes de cinq personnes.

Sur le reste de la parcelle =

- Culture de plantes
 - Sauge officinale
 - Romarin "
 - Hélicryse Italienne
- pour distillation et récupération des hydrolats et éventuellement de Huiles Essentielles

- Fabrication de cosmétiques naturels à base de plantes et d'hydrolats
- Fabrication de tisanes personnalisées à base de plante.

Fabrication de poudres de plantes à but thérapeutique.

- Consultations en Herbalisme et aromathérapie
- Découverte des plantes sauvages du terrains lors de sorties dans la nature

- Formations personnelles
 - Aromathérapeute
 - Herbaliste
 - Psychothérapeute
 - Reflexologue

- Éventuellement je souhaiterais créer un réseau de vente de produits du terrains (tisans, confiture, hydrolats)

Expérience professionnelle

- formation à la CH Alpes Dauphine
 - formation dans une école de Naturopathie
 - formations à mon compte
- Aromathérapie
- Phytothérapie
- Réflexologie Plantaire

Sur la parcelle n°152 en zone N
se trouve un chalet de type 2
et une piscine légalement construite.

R-12 Mr SOLOMAS JANY parcelle N°304,
d'avoir la possibilité que le dit terrain
devienne constructible.

R-13 Rue Pechoux Chastre C362 C363
je conteste le zonage en zone naturelle
et demande le maintien en zone U.
car ces parcelles sont dans une zone
urbaine et les parcelles dont il sont
construites.

R-14 M^e MOSCATELLI Team Claude propriétaire
des parcelles C0169, C0170, C0171, C0173
et C0174 conteste le zonage en zones
naturelles et je demande le passage en
zones constructibles.

R-15 M^r TOURNOIS PASCAL, propriétaire des parcelles
F425, F613, F612
contesté le passage de ces parcelles, acquises
constructibles, en zone inconstructible.

Bien que les critères techniques s'appliquent à la loi Rouxagne conduisent à déclarer ces parcelles inconstructibles, il est néanmoins souhaitable, au vu de la localisation du terrain, sis le long d'un des nombreux points les plus importants de brèches, et des nombreuses constructions déjà existantes tout autour, que ces parcelles restent constructibles afin de ne pas spolier les propriétaires n'ayant supporté la charge fiscale.

R-16 M^e. Guizot JEAN Marc

G 0778 - Demande de possibilité

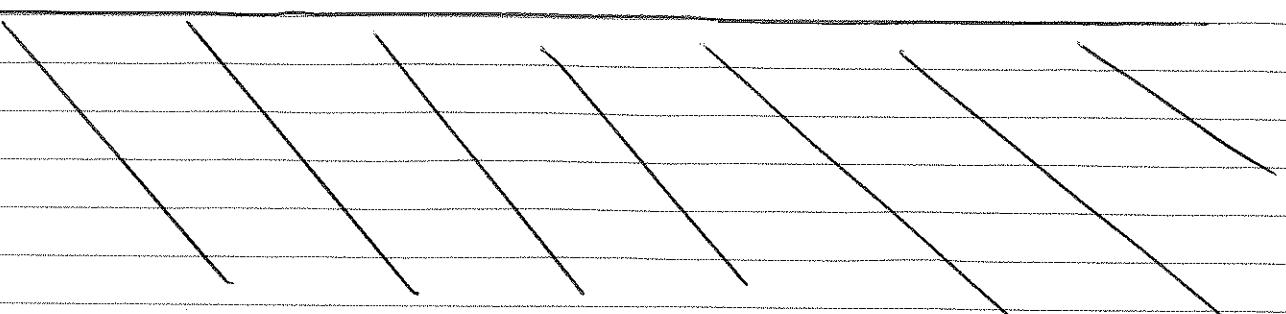
agricole ? pour Projet de culture Marchande

avec vente en circuit court et vente sur les

marché.

R-17

A/CAD brie 195 n° Génivex
D 284. 288. demande de Reconstruitibilité
Terrain déchu !! B 288
terrains Constructibles jusqu'en 2000
et après !.
Le présent document de 4 PAGES.
à Commissaire ENQUETEUR.



R18 - M^e GRATIOT PASCAL

sur la parcelle 1047 se trouve l'accès de la maison et les parkings de stationnement de nos 3 véhicules, nous demandons le rattachement en zone UD

J. L.

LUNDI 14 Septembre 2020

PAS DE VISITES

JEUDI 17 Septembre 2020

PAS DE VISITES

VENDREDI 18 Septembre 2020

PAS DE VISITES

LUNDI 21 Septembre 2020

PAS DE VISITES

Mercredi 23 Septembre 2020

R-19-

M^e Michel BEL: Dans la réalité et non le terrain la parcelle 456 se situe au dessus et adjacente à la zone ER (parking) .

" "

(B)